



Convention entre la Région wallonne et l'Union des Villes et Communes de Wallonie pour la mise en place d'activités d'appui aux ADL

Plate-forme – 30 mai 2005

Procès-verbal

Présents: *Mesdames DUJARDIN, HERCK, LANNOY, PAULUS*
Messieurs BONNI, COLLET, FERMINE, GUYOT, LECHIEN, MOULIN,
MULLENDERS, PARMENTIER, SCLAPARI, THIRIFAY
Madame LEMAL pour Monsieur BOUFFIOUX
Madame MATON pour Monsieur WATTIEZ
Madame KHALIFA et Monsieur LORIDAN pour Monsieur DELEU
Monsieur GRAYET pour Madame BOGAERTS

Excusés: *Mesdames ENGLEBERT, FRISON, LAMBERT, LAMBOTTE, MINET*
Messieurs DAULNE, DUGAUTHIER, GHENNE, HAGEN, JEANJEAN,
LALLEMAND, MARNETTE, MATHIEU

A. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PLATE-FORME DU 20 JANVIER

Le procès-verbal de la Plate-forme ADL du 20 janvier 2005 (ADL 2005/01) est distribué en séance. Il est par conséquent approuvé, sous réserve de tout commentaire ou question qui serait soulevé lors de son examen par les membres de la présente Plate-forme.

B. ACTUALITES DES ADL

1. Rencontre avec les représentants du Ministre Marcourt

Madame Lannoy présente à la Plate-forme un compte-rendu de la rencontre qui a eu lieu le 22 avril dernier entre l'Union des Villes et Communes de Wallonie et les représentants du Ministre Marcourt, afin de leur faire part des inquiétudes quant à la pérennité des agences de développement local et mieux comprendre leur projet de réforme du secteur.

Constats de départ

Il existe un nombre élevé d'opérateurs dans le secteur de la création d'activité et d'accompagnement des porteurs de projet. Le Ministre souhaite rationaliser le secteur, simplifier le paysage wallon dans ce domaine, pas seulement pour des raisons budgétaires mais aussi dans la perspective d'une simplification administrative et d'une plus grande efficacité.

Au sujet des ADL

Le Ministre a tenu compte de notre demande, le décret ADL sera modifié afin de permettre aux ADL pilotes d'opter pour trois statuts différents : RCA et ASBL (statuts proposés initialement) et régie ordinaire (service communal).

Les missions des ADL, conformément au décret, sont recentrées afin de répondre aux objectifs du Contrat d'avenir et, en particulier, à l'axe stratégique création d'activités.

Il semble que ce secteur manque de visibilité et que les représentants du Ministre ne cernent pas plus complètement le rôle des acteurs que les actions menées depuis le lancement des expériences pilotes.

Au sujet du projet de rapprochement des maisons de l'emploi et des ADL

Il y a une volonté de rationaliser le secteur par le rapprochement de certains opérateurs. Pour les communes disposant sur leur territoire d'une ADL et d'une maison de l'emploi, ce rapprochement serait vraisemblablement inévitable.

Quant aux modalités de rapprochement, rien n'est décidé, mais le Cabinet met en évidence que, sur certaines missions précises, une mise en commun est possible. Ainsi, l'accueil des candidats investisseurs et porteurs de projets pourrait se faire dans un lieu unique. Un guichet où futurs employeurs et futurs employés pourraient se rencontrer.

Il a été précisé que ni les ADL ni les maisons de l'emploi ne verraient leurs missions réduites. Par ailleurs, l'organisme qui naîtrait de ce rapprochement n'est pas défini: ASBL, plate-forme, convention de partenariat, ... toutes les possibilités sont encore envisageables. Aucune réduction de subsides en perspective.

Timing

Le Cabinet souhaite soumettre un projet début 2006. Ce projet ferait l'objet d'une large consultation. Les premières expériences pilotes seraient mises en place début 2007.

Modalités

Les maisons de l'emploi et de l'initiative, même si elles ne porteront pas ce nom, devraient voir le jour à moyen terme. Le rôle des pouvoirs locaux, via leur ADL, n'est pas défini. Les modalités d'organisation ne sont pas non plus définies.

2. Modification du décret et arrêté ADL

Le Président de la Plate-forme s'enquiert du calendrier prévu pour le projet d'arrêté d'exécution (document ADL 2005/08). Monsieur Thirifay, en réponse, précise que le calendrier devrait être voté avant les vacances. Une fois l'arrêté approuvé et en vigueur, un délai de 6 mois sera prévu pour que les ADL puissent entrer leur demande, ensuite l'Administration dispose de 3 mois ½ pour fournir sa réponse. Dans l'intervalle, il est important que les ADL réfléchissent déjà au statut qu'elles souhaitent adopter.

Monsieur Thirifay explique qu'une pré-commission d'agrément se réunit déjà actuellement. Elle est pour l'instant chargée d'examiner les rapports d'activités des ADL.

Monsieur Lechien demande s'il est possible que les agents reçoivent un feedback sur leurs rapports, ce à quoi Messieurs Fermine et Thirifay répondent qu'un avis de la commission est systématiquement adressé aux agents après examen.

Le sujet des statuts étant abordé, Madame Lannoy rappelle que des modèles des différents statuts sont disponibles sur demande.

Monsieur Thirifay propose que les représentants des Inter-ADL sondent leurs régions respectives afin de connaître les besoins spécifiques.

C. CAWA: AXE STRATEGIQUE "CREATION D'ACTIVITES"

Les documents ADL 2005/02 à 2005/04 sont distribués en séance et Madame Lannoy invite les membres de la Plate-forme à les examiner et à la contacter si besoin.

Suite à une discussion générale sur le sujet, Monsieur Guyot souhaite plus de visibilité quant au Plan stratégique et suggère une réaction de la Plate-forme par rapport au Gouvernement, qui demanderait plus de clarté "pratique" (budget, moyens, etc.).

Le Président souhaite lui aussi une réaction de la Plate-forme quant aux fiches du Contrat d'avenir. Il propose que les membres examinent le contrat et détectent les endroits où les communes interviennent, afin de pouvoir faire des propositions pour éviter que les communes ne soient écartées au départ puis in fine se voient imposer des choses à faire sans les moyens y afférents. Il propose un positionnement sous forme de tableau.

D. LOI SUR L'IMPLANTATION COMMERCIALE

Les documents ADL 2005/05 à 2005/07 sont distribués en séance.

Monsieur Maître, Chef du Service Cadre de vie à l'Union, vient présenter à la Plate-forme la synthèse et les évolutions en la matière. S'ensuit une série de questions/réponses.

E. DIVERS

Monsieur Sclapari relance l'idée d'un logo commun aux ADL, idée déjà proposée lors d'une réunion précédente de la Plate-forme. Le Président suggère que l'idée vienne du Cabinet et soit imposée à l'ensemble des agences de développement local.

La prochaine réunion de la Plate-forme ADL est fixée au lundi 11 juillet, 10h00, dans les locaux de l'Union des Villes et Communes de Wallonie. Elle sera consacrée à l'examen du Plan stratégique transversal 1.

Madame Lannoy suggère d'inviter Monsieur Cornet, Chargé de mission à la Cellule d'insertion professionnelle de la Fédération des CPAS, à la réunion de la Plate-forme prévue en septembre, afin de discuter avec lui des maisons de l'emploi.

Dans le cadre de la convention conclue avec la Région wallonne, 2 ateliers pratiques vont être organisés à l'attention des agents ADL. Il est décidé que le sujet de l'atelier ADL d'octobre sera double: d'une part les statuts, d'autre part la comptabilité. Il est proposé de réaliser un modèle de plan financier à l'usage de l'ensemble des ADL.